

Infrastructure Manitoba



CentrePort Canada Inc. Conseil d'administration

Membres

Membres

Kevin Hooke ^

^ Nomination par le gouvernement

Mandat :

Il a été créé en 2008 dans le cadre de la Loi sur la Société CentrePort Canada, qui désigne 20 000 acres de terrain à proximité de l'aéroport de Winnipeg en vue de l'aménagement d'un terminal intermodal devant servir de centre de transport, de commerce, de fabrication, de distribution, d'entreposage et de logistique pour le Canada et l'Amérique du Nord.

Responsabilités :

Une société (et non une société d'État) a été constituée afin de faciliter l'aménagement du terminal, les investissements s'y rapportant et sa promotion. Ce travail comprend la participation au processus de planification du transport, de l'infrastructure et de l'usage des biens-fonds; la coordination des investissements dans la zone intermodale; la désignation et la mise en œuvre de mesures de sécurité visant à maximiser la circulation sécuritaire des marchandises; la consultation avec les intervenants communautaires; la mise en valeur du terminal à l'échelle nationale et internationale; et l'établissement de liens avec les corridors commerciaux.

Le conseil gère l'entreprise et les affaires internes de la société et en surveille la gestion.

Membres :

Le conseil se compose de 9 à 15 administrateurs. Les organisations suivantes nomment chacune un membre à un poste d'administrateur : le gouvernement du Manitoba, la ville de Winnipeg, l'Administration aéroportuaire de Winnipeg, la Winnipeg Chamber of Commerce, le Business Council of Manitoba et la Manitoba Federation of Labour.

Des membres additionnels peuvent être nommés par les organisations suivantes : gouvernement fédéral et provincial, administration municipale, la municipalité rurale de Rosser, Destination Winnipeg, la Winnipeg Chamber of Commerce, la Manitoba Chamber of Commerce, la Manitoba Trucking Association, le Business Council of Manitoba, l'Administration aéroportuaire de Winnipeg et la Manitoba Federation of Labour.

Le conseil sélectionne le président et le vice-président.

Durée des mandats :

11(1) Les administrateurs occupent leur poste pour un mandat maximal de trois ans et ne peuvent recevoir plus de trois mandats successifs.

Compétences souhaitables :

- Expertise en matière de commerce international aux frontières, aux portes d'entrée, aux corridors et aux terminaux intermodaux, y compris la porte d'accès de Churchill.
- Compétences dans les domaines relevant du transport, comme l'aviation, le fret aérien, le transport ferroviaire, le génie, la construction et la sécurité des transports.
- Connaissance de la performance environnementale en entreprise et des règlements sur l'environnement pertinents.
- Connaissance de l'aménagement du territoire en milieu rural ou urbain et de la consultation communautaire dans le monde du transport, de l'infrastructure et de l'aménagement du territoire.
- Compétences dans les disciplines liées aux affaires, comme le droit, le travail, les affaires et le commerce internationaux, la gestion de la chaîne logistique, la logistique, l'administration des affaires, la comptabilité, la fiscalité, et l'investissement en capital de risque.
- Compétences dans des domaines de la communication, comme les relations publiques, la commercialisation, le développement des entreprises et les affaires générales et gouvernementales.
- Connaissance des associations d'affaires internationales, y compris les terminaux intermodaux, et liens avec celles-ci.

Réunions

Fréquence : Le conseil se réunit cinq fois par année.

Rémunération

Les employés du gouvernement du Manitoba ne peuvent être rémunérés.